Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le 29/11/2023
ID : 081-218101400-20231129-1938_PADTARMARC-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

ARRETE PERMANENT 2023-508
Portant interdiction du stationnement place Escoussières de Naridelle et René Cassin Les jours de Marchés

Le Maire de la Commune de LAVAUR ;

VU la loi n°82.213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ; modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 Janvier 1983 ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la route ;
VU le Code de la voirie routière ;
VU l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents ;
VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2023 réglementant le marché ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer, dans le respect des lois et règlement, la sécurité, la tranquillité et la salubrité publique ;

CONSIDERANT que la place Escoussières de Naridelle et une partie de la place Cassin sont réservées au marché hebdomadaire tous les samedis de 5h à 14h30 ;

ARRETE

ARTICLE 1

A l'occasion du marché hebdomadaire, le stationnement est interdit le samedi de 5h à 14h30 sur la place Escoussières de Naridelle et sur la partie de la place René Cassin longeant l'avenue Pierre Fabre, tel qu'indiqué sur le plan annexé.

ARTICLE 2

Tout véhicule se trouvant en stationnement interdit par le présent arrêté pourra être placé en fourrière.

ARTICLE 3

Une signalisation appropriée est mise en place à chaque entrée de l'aire de stationnement considérée.

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le 29/11/2023
ID : 081-218101400-20231129-1938_PADTARMARC-AR

ARTICLE 4

Le directeur général des services de la mairie, le commandant de la brigade territoriale de la gendarmerie nationale, le chef de la Police Municipale, le responsable du pôle aménagement et développement du territoire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la ville.

Fait à Lavaur, le 29 novembre 2023

Le Maire,

Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR (81)

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le 29/11/2023
ID : 081-218101400-20231129-1938_PADTARMARC-AR

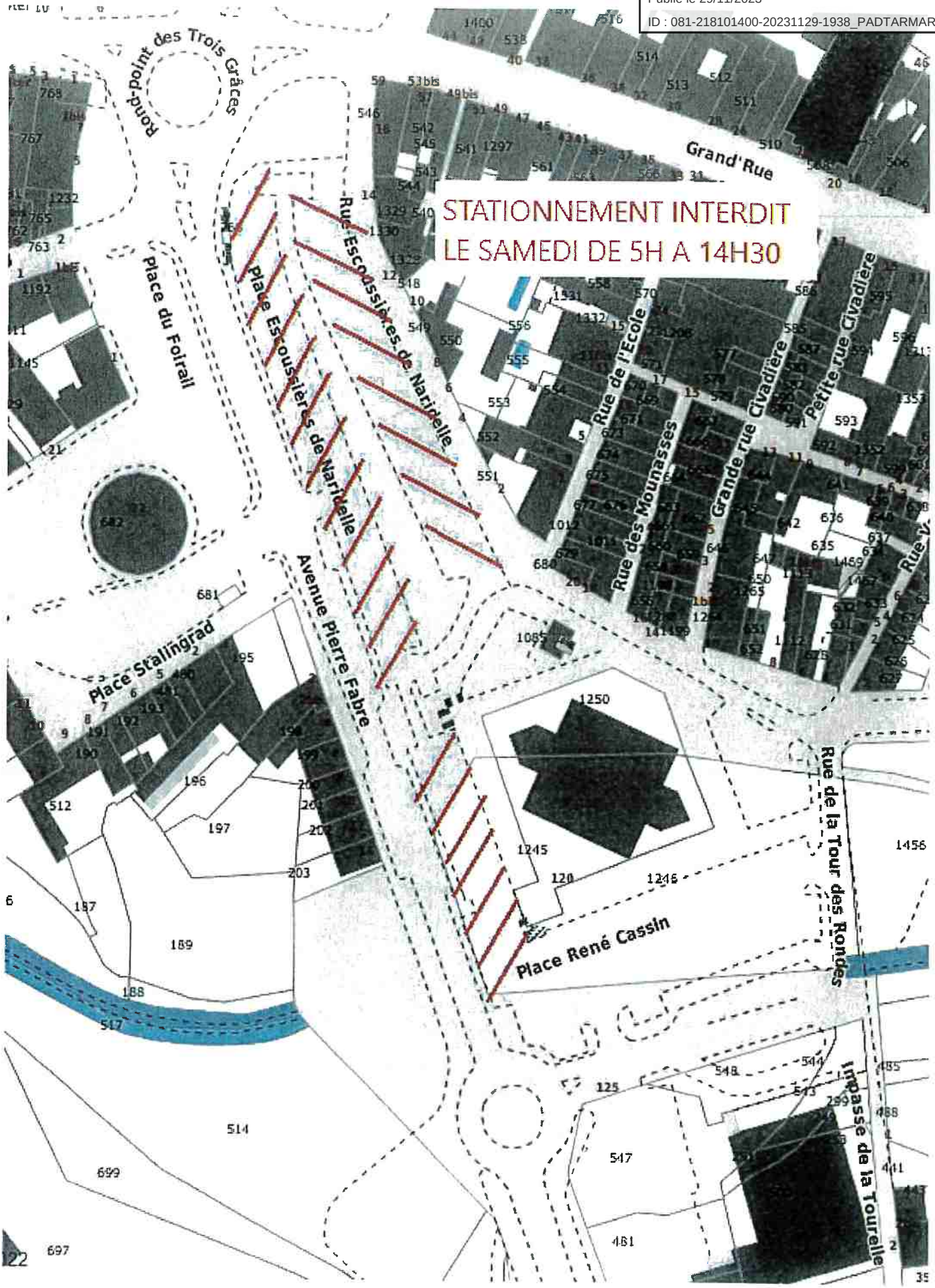

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le 29/11/2023
ID : 081-218101400-20231129-1938_PADTARMARC-AR